RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2V DISTRIBUTION

Société par actions simplifiées
56 Chemin des Boeufs
ZA les Bosquest 4
95540 Méry-sur-Oise
Rcs de PONTOISE 829 668 896

Procès-Verbal des délibérations de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 décembre 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, Le 01 décembre à 18 H 00

L'actionnaire unique de la société 2V DISTRIBUTION, **Société par actions simplifiées à associée** au capital de 30 000 euros divisé en 100 actions de 300 euros chacune, se sont réunis sur l'ordre du jour suivant :

L'assemblée est présidée par **Monsieur VALLIPURAM Vithulan**, président,

La feuille de présence, dûment signée par l'associé, permet de constater la présence,

ou la représentation, d'associé suivant :

Associées présentes :

- **Société HOLDING LAYANA**, représentée par **Monsieur VALLIPURAM Vithulan,** titulaire de :
CINQUANTE actions, ci 100 actions

- **Société GZR HOLDING**, représentée par **Monsieur GEZER Mehemt,** titulaire de :
CINQUANTE actions, ci 100 actions

[redacted]

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège sociale,

- Adjonction d'activité,

- Mise à jour des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'actionnaire unique peux valablement exprimer leur vote, le Président déclare la séance ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social :

Ancien siège : 56 chemin des Bœufs – ZA LES BOSQUEST 4 – 95540 MERY SUR OISE

Nouveau siège : 16 Rue de la Patelle – 95220 Herblay sur seine

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés accepte d'adjoindre l'activité de vente en gros des produits alimentaireset Prestations des services.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Par conséquent les articles 2 et 4 des statuts sont mise à jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

[redacted]

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 00.

